

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 6 décembre 2022**

*Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 35
Le Conseil municipal de la commune de Gosier
légalement convoqué le 30 novembre 2022
par Cédric CORNET, maire
à la Salle des délibérations*

L'An Deux Mille Vingt-deux, le mardi six du mois de décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET — M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA-M. Louis ANDRE — M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO-M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAIDE - M. Marcellin ZAMI – Mme Mévice VERITE - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE — Mme Mégane BOURGUIGNON – Mme Yane BEZIAT - M. Jean-Claude CHRISTOPHE -- M. Julien DINO -Mme Maguy BORDELAIS .

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Liliane MONTOUT (pouvoir donné à Mme Nina PAULON) - Mme Nanouchka LOUIS-M. Jules FRAIR - Mme Marguerite MURAT – M. Jean LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) - Mme Sylvia HENRY – Mme Sandra MOLIA (excusée pouvoir donné à Mme Mégane BOURGUIGNON)- Mme Rebecca BELLEVAL(excusée pouvoir donné à M. Michel HOTIN) - M. David LUTIN (excusé pouvoir donné à Mme Mévice VERITE) -Mme Nadia CELINI– M. Lucas ALBERI (excusé pouvoir donné à M. Guy BACLET)– M. Patrice PIERRE-JUSTIN- Mme Jocelyne VIROLAN – Mme Ghylaine JEANNE.

Il est 18h30, en préambule, le maire procède à l'appel nominal des membres de l'assemblée. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour, conformément à l'article L2121-17, du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Puis, il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal et au personnel administratif présent.

Madame France-Enna URBINO est désignée secrétaire de séance à la l'unanimité.

L'assemblée a ainsi délibéré sur les affaires suivantes :

**1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE
2022**

Au préalable, le maire demande s'il y a des observations au procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022.

Aucune observation n'ayant été formulée, le maire propose aux élus de passer au vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées par : 27 voix pour; 0 contre; 1 non votant

Le maire passe ensuite au point suivant.

**2. ADOPTION DE PROTOCOLES D'ACCORD TRANSACTIONNEL POUR L'OPERATION
DE MODERNISATION DE LA MEDIATHEQUE RAOUL GEORGES NICOLO DU
GOSIER**

Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE demande si les marchés s'inscrivent dans la continuité des précédents.

Madame Caroline LIPARO, directrice de la Commande Publique et des Achats le lui confirme.

Le maire propose ensuite de passer au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-12 ;

Vu le code civil, notamment ses articles 2044 à 2052 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment le 3° de son article L.6 qui prévoit : "qu'un contrat peut être modifié lorsqu'a lieu un événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution a droit à une indemnité"

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Vu l'article 3 de la circulaire du 29 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n° 6338/SG du 30 mars 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique ;

Considérant que l'équilibre des contrats a été temporairement bouleversé par des événements imprévisibles et extérieurs aux parties ;

Considérant la volonté des deux parties de régler amiablement le différend à naître qui les oppose et d'éviter tout recours contentieux, comme certifié dans les attestations de renonciation signées par les entreprises (annexe 4);

Considérant l'accord des parties prenantes retracé dans les protocoles d'accord transactionnels joints à la présente délibération (annexe 1),

Considérant la nécessité de reprendre le chantier de la Médiathèque Raoul Georges Nicolo sise Le Gosier, dans les meilleurs délais, et de le poursuivre jusqu'à sa réception ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de valider les protocoles d'accord transactionnel conclus entre la ville du Gosier et les opérateurs économiques (Annexe 1) pour les montants de travaux et/ou de mission arrêtés pour chacune d'elles, dans le cadre d'une résolution de conflit à l'amiable et figurant dans le tableau (Annexe 2).

Les montants, figurant sur l'annexe 2, consignants les passifs des situations des attributaires des marchés initiaux de l'opération concernée, assortis des Détails Quantitatifs et Estimatifs (Annexe 3) établis par chaque cocontractant validé par la Maîtrise d'Ouvrage Public, constituent le solde définitif des travaux, valant solde de tout compte.

Aucune somme supplémentaire ne pourra être versée sur le fondement des travaux de modernisation de la Médiathèque Raoul Georges Nicolo sise Le Gosier.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les protocoles d'accord transactionnel et tout document y afférent.

Article 3 : Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal sur le chapitre opération 16/07 " Modernisation de la médiathèque ".

Article 4 : Le maire, la trésorière de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées par : 28 voix pour; 0 contre; 0 non votant

Le Maire aborde le point suivant et rappelle que cette présentation est obligatoire.

3. RAPPORT EGALITE FEMMES/HOMMES

Le Maire laisse la parole à madame Sandra Paul JOSEPH, directrice des Ressources Humaines qui présente le rapport.

Monsieur Julien DINO Conseiller municipal demande s'il est prévu un référent à ce sujet pour l'administration, ce qui est confirmé par Mme PAUL-JOSEPH.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-1-2 et D2311-16 ;

Vu le code de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment l'article 61 ;

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Considérant que le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, tel que joint en annexe, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2023.

Le Maire passe ensuite au point suivant.

4. Rapport d'orientation budgétaire

Au préalable, le maire indique qu'après plus de deux ans de crises successives d'ordre sanitaire, social, politique et économique, qui ont fortement impacté le début de mandature, sans pour autant freiner les efforts de la municipalité, 2023 semblent se présenter sous de meilleurs auspices, avec l'espoir d'une reprise générale bien amorcée. Il ajoute que la vie semble avoir repris son cours normal, mais force est de constater que ces différentes crises ont laissé des traces profondes tant dans le fonctionnement que dans les marges de manœuvre.

Les besoins des administrés n'ont pas véritablement changé ou au contraire, se sont renforcés. Ils ont d'autant plus besoin d'être accompagnés et d'évoluer dans un cadre de vie sécuritaire, serein et propice au développement des tous petits comme des moins jeunes.

Il indique que qu'il faut plus que jamais poursuivre les efforts, renforcer les actions sur le terrain et intensifier le lien avec la population.

S'il est toujours vital de centrer nos efforts autour du bien-être des Gosiériens, du bien-vivre ensemble et de renforcer l'accompagnement des personnes vulnérables, il convient également d'agir sur la redynamisation du territoire, sur son attractivité.

Pour ce faire, la municipalité continue à porter notre confiance sur la synergie intercommunale et l'accompagnement des communes par l'EPCI. Il fonde également ses espoirs sur a minima, une remise à niveau de la redevance du Casino, boostée par une activité non perturbée. Mais pas seulement, il va falloir également créer les conditions d'une meilleure fréquentation de cette structure par des efforts sur l'attractivité de la commune.

La Ville entend s'appuyer sur l'ensemble des agents municipaux et ses partenaires pour conduire les politiques publiques envisagées.

La municipalité poursuivra ainsi notre cap selon les grandes orientations suivantes :

1. **Recentrer le service public sur le quotidien de ses administrés** et de leurs grandes attentes, en confortant notamment les missions suivantes :

- la réfection des routes
- l'éclairage public
- la propreté et l'embellissement de la Ville (et de son littoral)...

2. **Optimiser la relation entre l'administration et les usagers optimisée** par une amélioration constante des services municipaux et des outils qui facilitent la prise en compte des demandes et le

retour d'information. "Écoute, réactivité et suivi" demeurent les mots d'ordre... La Ville maintiendra, voire renforcera, l'arsenal de supports dont elle dispose pour informer ses administrés ou faciliter leur démarche en ligne.

La collectivité a par ailleurs entrepris une démarche de refonte de son site Internet pour répondre au mieux aux attentes des usagers qui a abouti à la publication d'une interface simplifiée, plus épurée et en conformité aux règles d'accessibilité numérique. Nous devons rester vigilants et à l'écoute des internautes pour faire évoluer progressivement ce site, en fonction de l'accueil qui lui sera fait et des réactions qu'il suscitera.

3. **Renforcer l'accompagnement des plus vulnérables** avec un budget de plus d'un million d'euros alloué en 2023 au CCAS pour mener ses actions d'aide en faveur des populations fragiles du territoire. A travers également, la concrétisation d'une épicerie sociale et solidaire sur le territoire, qui constitue une des réponses à la précarisation de la situation des ménages. L'épicerie solidaire constitue un outil d'action sociale et un tremplin vers une réinsertion durable.

4. **Consolider l'accompagnement des familles**, faciliter leurs démarches et apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques. Cela suppose de créer les conditions d'une offre d'accueil collectif du jeune enfant sur le territoire qui soit suffisamment large et en adéquation avec les besoins des familles (poursuite des travaux de la commission d'attribution des places dans les structures accueillant le jeune enfant et animation d'un réseau dédié, prise en compte et meilleure orientation des enfants en situation de handicap, favoriser l'accueil inclusif...);

Poursuivre la mise en place d'actions ciblées en lien notamment avec la communauté scolaire, afin de favoriser l'épanouissement des élèves du Gosier et créer un environnement propice aux apprentissages (Ex : Révision du PEDT, petits déjeuners dans les écoles, formation continue du personnel communal d'encadrement, opération ATSEM/PE, priorité donnée à la gestion des perturbations liées aux coupures d'eau, sécurité renforcée aux abords des écoles, sensibilisation à la programmation numérique/ Fablab via la Médiathèque, partenariat renforcé avec les associations du territoire dans le cadre de la politique éducative, etc.);

Améliorer les conditions de restauration scolaire des élèves du Gosier et lutter contre le gaspillage alimentaire (mise aux normes des réfectoires et des équipements de la cuisine centrale);

Accompagner la jeunesse Gosiérienne sur la question de l'apprentissage et de l'insertion sous toutes ses formes (primes aux meilleurs bacheliers et diplômés, itinérance de la mission locale, partenariat avec le pôle emploi, partenariat avec la Croix rouge).

La réouverture de la Médiathèque constitue par ailleurs une priorité pour la municipalité car il s'agit d'un outil éducatif et culturel clé.

5. **Miser sur le développement sportif et associatif au cœur du territoire**, notamment en poursuivant l'accompagnement et le partenariat avec les associations, en maintenant un rythme de croisière dans le fonctionnement du PDSC à travers une planification équilibrée entre activités associatives et accueil de forums et spectacles, en poursuivant la remise aux normes du stade municipal, en lançant les travaux du gymnase multisport du centre-bourg. Sur la base d'un diagnostic des équipements sportifs de la Ville (hors écoles) réalisé en interne et des sources de financement qui pourront être mobilisées, la Ville se donnera les moyens d'avancer sur l'amélioration de ces équipements de proximité.

6. **Définir un aménagement et une planification du territoire selon une vision du Gosier concertée** avec la population et dans le respect des grands équilibres durables, tout en facilitant parallèlement, l'application du droit des sols (poursuite de la révision du PLU et du Plan de Développement Durable de la ville du Gosier, adoption et mise en application du PPRNs, optimisation des procédures et délais d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme...).

7. **Redynamiser l'attractivité de notre territoire** ("Ville propre, ville Label, ville en mouvement" / application dynamique et pédagogique des procédures d'AOT) et **stimuler la "fierté Gosiérienne"**, en mettant à l'honneur les acteurs du territoire d'hier et d'aujourd'hui.

Le maire met ensuite le point en discussion.

Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE Conseiller municipal indique qu'il apprécie la conclusion du maire et notamment la mise à l'honneur des personnalités qui ont œuvré dans différents secteurs pour le développement de la Ville. Selon lui, le maire a omis tout de même d'honorer l'ancienne municipalité. Il indique qu'il concède par ailleurs, à l'équipe municipale, au regard de la déclinaison des grandes orientations budgétaires présentées, qu'elle a une vision des choses.

Monsieur CHRISTOPHE précise qu'en reprenant les sept grandes orientations de la municipalité, notamment en terme de choix sur l'orientation du développement de la Ville, il fait le constat qu'elles s'appuient sur des réalités qui ont existé et qui demeurent encore à ce jour.

Monsieur CHRISTOPHE ajoute qu'il partage également la vision que le maire au sujet de la fierté Gosiérienne. Il indique que dans le cadre précis des orientations budgétaires, qu'il s'agit au-delà de la parole, d'avoir une vision globale sur le développement du territoire, la capacité à projeter la Ville dans le cadre de son développement mais aussi, au-delà de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL), la capacité pour la Ville de s'inscrire dans le projet de territoire afin que le Gosier prenne toute sa place.

Monsieur CHRISTOPHE rappelle que le territoire du Gosier fait partie de l'un des espaces communautaires les plus riches et importants de la Guadeloupe notamment en termes de potentialités économiques et indique qu'il appartiendra à la commune dans le cadre des orientations budgétaires de mettre en place une vision qui permettrait ou faciliterait son développement.

Il considère que les actions qui figurent dans les déclinaisons proposées sont des actions qui participent à la mission propre de service public par exemple l'éclairage, le ramassage des ordures, l'accompagnement des associations. Il souligne par ailleurs cette volonté de donner des perspectives de développement que l'on va décliner à travers des orientations chiffrées. Il estime que la Ville est dans une continuité de ce qui a existé et ajoute qu'il appartient au maire de le mettre en œuvre selon ses conceptions. Au-delà de cela, monsieur CHRISTOPHE indique qu'il faudrait donner les grands axes d'orientations pour qu'il puisse notamment aborder le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Compte tenu des problématiques de développement, de déplacement, de protection, de risque naturel et sismique, il souhaiterait en effet, connaître dans le cadre de la révision du PLU, les orientations que la Ville souhaite mettre en place pour maîtriser le territoire et avoir un regard vers l'avenir. Il précise qu'il s'agit pour lui d'une déclinaison intéressante mais qui ne se projette pas dans le future de façon orientée et de façon clair.

Madame BORDELAIS Conseillère municipale s'interroge sur la question des routes communales. Elle souhaite savoir quel budget porte l'entretien des routes entre la Ville et la CARL.

Le maire indique que chaque collectivité a une compétence. Il rappelle qu'il y a des routes privées. Dans ce cadre, les habitants font eux-mêmes l'éclairage et les routes. Il précise que la Ville du Gosier ne peut en aucun cas faire de route privée. Il ajoute ensuite qu'il existe des routes communales et rappelle qu'elles sont faites par la commune. Il précise qu'il y a 192KM de routes communales au Gosier. Il poursuit qu'il existe des routes départementales notamment, celle qui part de la section de Grande-Ravine et qui arrive à Besson en passant par Mathurin ou encore la route de la Mairie. Il rappelle enfin, qu'il y a des routes nationales qui sont entretenus par « Route de Guadeloupe » et notamment celle qui va de la commune du Gosier à Sainte-Anne.

Madame BORDELAIS indique qu'elle s'interrogeait uniquement au sujet des routes communales et remercie le maire.

Le maire rappelle que le budget des routes a été augmenté cette année, et que la Ville est accompagnée du département et de la CARL. Il indique que l'objectif est d'avoir « zéro trou » en 2023.

S'agissant de l'intervention de monsieur CHRISTOPHE, le maire indique que depuis deux ans et demi il lui a toujours tendu la main ainsi qu'à monsieur DINO afin qu'ils puissent travailler ensemble. Il rappelle que la différence de son équipe c'est le dynamisme. Aller plus vite tout en faisant mieux. Il souligne que cette différence n'empêche pas de collaborer ensemble. Il souhaite que la Ville continue à travailler pour le bien des Gosiériens. Il invite donc de nouveau monsieur CHRISTOPHE à l'accompagner tant au niveau de la CARL qu'à la Ville. Il rappelle qu'une génération prend la place d'une autre mais cela n'empêche pas à l'ancienne génération de soutenir et d'appuyer la nouvelle.

Monsieur CHRISTOPHE indique qu'il souhaite remercier publiquement le maire pour son intervention. Il ajoute qu'il a toujours œuvré pour l'intérêt général. Il précise que son positionnement va dans ce sens. Il considère qu'il est important que le citoyen s'engage pour l'intérêt général en vue développer son territoire dans l'intérêt de sa population. Il indique qu'il continuera à le faire à titre personnel et que si à tout hasard, au regard des intérêts fondamentaux de la population Gosiérienne, ils doivent échanger, il le fera. Il rappelle par ailleurs qu'il est dans une logique d'intérêt général et non personnelle et précise que c'est la raison pour laquelle, malgré toutes les vicissitudes de la vie, et les turpitudes des uns et des autres, il demeure présent pour apporter sa contribution humaine, sociale, économique, et politique pour que les choses avancent dans le sens de la responsabilité.

Pour finir, monsieur CHRISTOPHE indique qu'il est satisfait de revoir les éléments posés par le maire car il retrouve plusieurs orientations mises en œuvre précédemment par l'ancienne majorité.

Le maire remercie monsieur CHRISTOPHE pour ses propos.

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRE ;

Vu le rapport sur les grandes orientations budgétaires transmis à l'appui de ce projet de délibération, à l'ensemble des membres du Conseil municipal, faisant état notamment :

- des évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement exprimées en valeur ;
- des hypothèses retenues en matière notamment de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que celles relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI ;
- des engagements pluriannuels avec les autorisations de programme correspondantes ;
- de la structure et à la gestion de l'en-cours de la dette ;
- de la structure, de l'évolution et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;
- des évolutions du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dettes.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 28 novembre 2022;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et ce, dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2023.

Au cours de ce débat, le conseil a notamment examiné l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolutions envisagées des recettes et des dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement), les orientations budgétaires, les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée, la structure des effectifs et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que les actions municipales devant bénéficier d'une priorité.

La séance est levée à 19h15

Le Secrétaire de séance

Madame France-Enna URBINO

